



16ème législature

Question N° : 18084	De Mme Annick Cousin (Rassemblement National - Lot-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Suppression des classes dans les zones rurales	Analyse > Suppression des classes dans les zones rurales.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annick Cousin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression des classes dans les zones rurales. En effet, tandis que les classes bénéficient d'un dédoublement dans les banlieues, leur suppression se fait de manière indiscriminée en milieu rural, privant ainsi les enfants qui y résident d'une éducation de qualité dans un environnement propice. Le Rassemblement National attire depuis longtemps l'attention sur l'abandon des villages et des zones rurales par les autorités publiques. Si la fermeture ou l'ouverture d'une école est soumise à l'avis du maire, l'ouverture et la fermeture d'une classe relèvent de la seule compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale. La fermeture de classes constatée est la réponse du ministère de l'éducation nationale à la baisse de la démographie scolaire. Par conséquent, lors de la rentrée 2023 dans le département du Lot-et-Garonne, plus de 15 classes ont été fermées dans de nombreux établissements du département. Il est même annoncé que certaines écoles devront fermer à la rentrée 2024, comme dans les communes de Nérac ou de Jusix en Lot-et-Garonne. Ceci est notamment dû à la baisse d'effectifs et au coût de l'école dans les budgets municipaux. Alors même que le Gouvernement avait annoncé des coupes budgétaires de près de 700 millions d'euros au sein de l'éducation nationale en 2024, les municipalités se trouvent désarmées face au montant que demande le fonctionnement d'une école et au peu d'aides données par l'État dans les secteurs ruraux. Face aux problèmes de précarité et de démographie dans les écoles situées en zones rurales, qui entraînent directement des inégalités scolaires et une éducation de qualité pour les enfants qui y résident, elle lui demande quelle réponse concrète et durable on peut leur apporter.